

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action "Diagnostic, Accompagnement et Placement auprès des Bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés de santé" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Handicap Entreprise Défi Action (HEDA)

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du Revenu Solidarité Active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

Le Département des Bouches-du-Rhône est Organisme Intermédiaire pour le Fonds Social Européen (FSE). A ce titre, il assure la gestion et le contrôle des dispositifs cofinancés par le FSE.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association Handicap Entreprise Défi Action (HEDA) qui a par ailleurs, fait une demande de cofinancement auprès de la cellule FSE de la Direction de l'Insertion.

L'action relève de l'accompagnement professionnel.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

Il s'agit de renouveler, après 2 ans d'expérimentation sur Marseille, l'action « **Diagnostic, Accompagnement et Placement en emploi pour les Bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés de santé** » et de l'étendre à l'ensemble du département en faveur de 500 Bénéficiaires du RSA (BRSA).

Dans le cadre de sa mise en œuvre l'action prévoit :

- **Une orientation sur l'action** réalisée par les médecins de pôles d'insertion ;
- **Un diagnostic court**, réalisé par HEDA suite à l'orientation par les référents sociaux, pour les Pôles d'Insertion non dotés d'un médecin RSA, conduisant à :

- la confirmation de l'orientation sur l'action et une entrée en parcours **Mise en Œuvre des Démarches Administratives Liées aux Handicaps (MODALH)** ou **Personnes Handicapées Accès et Retour à l'Emploi (PHARE)** ;
- la réorientation du bénéficiaire avec la préconisation d'étapes de parcours plus adaptées à la problématique rencontrée. L'avis d'un médecin pourra être demandé, le cas échéant.
- **Une action d'évaluation de l'employabilité et d'élaboration d'un projet de vie adapté** d'une durée de 12 mois (MODALH) :
Il s'agit de permettre au bénéficiaire de prendre conscience de ses limites et potentiels dans l'objectif sortir d'une situation bloquée et de se réengager vers une dynamique allant vers :
 - Une orientation professionnelle : vers le milieu ordinaire avec ou sans aménagement de poste ou vers le milieu protégé ;
 - Une demande d'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ;
 - Une orientation sur le dispositif PHARE.
- **Une action d'accompagnement et de placement en emploi** d'une durée de 12 mois (PHARE) :
Il s'agit d'un accompagnement spécialisé, prenant en compte le handicap à chaque étape de parcours pour un retour à l'emploi durable reposant sur les étapes suivantes :
 - L'élaboration et la mise en place d'un plan d'action d'accès ou de retour à l'emploi ;
 - La préparation de la personne à la recherche d'emploi et à l'intégration dans le milieu du travail ;
 - L'accompagnement à la recherche d'emploi ;
 L'organisme assurera la contractualisation des bénéficiaires intégrant la phase d'accompagnement.
- **L'association a un objectif de placement en sorties positives.** Est entendue comme sortie positive :
 - tout accès à l'emploi (tous types de contrat confondus) ;
 - tout accès à la formation ou à la remise à niveau ;
 - toute obtention d'AAH ou de pension d'invalidité.

Objectifs quantitatifs de l'action :

- 336 diagnostics courts ;
- 488 accompagnements dont 325 en MODALH et 163 en PHARE ;
- 83 sorties positives dans le cadre des accompagnements MODALH et PHARE.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action 2016 – Marseille :

Lors de la première année d'expérimentation l'association a réalisé 320 suivis (224 sur MODALH et 97 sur PHARE). Les objectifs de suivi et de sorties positives fixés par l'ancien conventionnement ont été atteints :

- 300 bénéficiaires suivis ;
- 84 demandes de Reconnaissance en Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH) abouties ;
- 14 demandes d'AAH abouties ;
- 22 entrées en formation ;
- 15 entrées en emploi, dont 12 CDD et 3 CDI.

bilan intermédiaire de l'action 2017 couvrant la période du 01/10/2016 au 31/03/2017 - Marseille:

Sur les 6 mois, l'association a réalisé 180 nouveaux suivis, dont 137 sur MODALH et 43 sur PHARE avec les résultats suivants :

- 13 demandes d'Orientation Professionnel ORP 27 demandes de RQTH abouties ;

- 13 demandes d'AAH abouties ;
- 10 entrées en formation;
- 19 entrées en emploi.

L'objectif de placement de 50 personnes en sorties positives est quasiment atteint sur le bilan intermédiaire du 1^{er} semestre 2017.

En conséquence les résultats de l'action expérimentale sont très satisfaisants

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 et de l'étendre à l'ensemble du territoire départemental avec des objectifs adaptés, qui tiennent compte des spécificités des territoires hors Marseille (étendue géographique des territoires des Pôles d'Insertion et carence de médecins de pôles d'insertion).

Il vous est proposé d'accorder un financement de **817.614,00 €** (415.158,08 € sur la part départementale et un financement de 402.455,92 € sur les crédits FSE) à l'Association Handicap Entreprise Défi Action selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

<p>Handicap Entreprise Défi Action (HEDA)</p> <p>Statut : association</p> <p><u>Adresse siège social</u> : CAP EMPLOI 13 38 Avenue de l'Europe 13091 AIX-EN-PROVENCE</p> <p><u>Nom du Président</u> : Madame Michèle POUSSIER</p> <p><u>Adresse antenne départementale</u> : Espace Colbert, 8 rue Ste Barbe CS 70383 13205 Marseille cedex 1</p> <p><u>Nom du correspondant</u> : Madame Nathalie CAHOUR</p>	<p>« Diagnostic, Accompagnement et placement auprès des Bénéficiaires en emploi pour les bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés de santé »</p> <p>du 01/01/2018 au 31/12/2018</p> <p>Département</p>	<p>500 BRSA</p>	<p><u>Montant total de l'action :</u> 817.614,00 €</p> <p><u>Montant accordé Année 2017 :</u> 354.000,00 € (financement du Département : 177.000,00 € cofinancement FSE : 177.000,00 €)</p> <p><u>Montant proposé Année 2018 :</u> 415.158,08 €</p> <p><u>Cofinancement</u> FSE : 402.455,92 € <u>Autofinancement :</u> aucun</p> <p>Le coût total de l'action est de 817.614,00 € 415.158,08 € sur les crédits du Département 402.455,92 € sur les crédits du FSE.</p>	<p>2017.8/145</p> <p>INS-000909</p> <p>CTD du 08/09/2017</p> <p>Renouvellement de la convention 2016/2017</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cette dépense d'un montant total de 817.614,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental (415.158,08 € sur les fonds du Département et 402.455,92 € au titre des crédits du FSE).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL